



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan stratégique 2017-2022

du Cégep de Chicoutimi

Juin 2020

Introduction

Le *Plan stratégique 2017-2022* du Cégep de Chicoutimi, incluant le plan de réussite, a été adopté par le conseil d'administration le 28 octobre 2019. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 28 avril 2020.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège lors de sa réunion tenue le 18 juin 2020. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le plan stratégique du Cégep de Chicoutimi, incluant son plan de réussite, couvre la période de 2017 à 2022, soit une durée de cinq ans. Il constitue le troisième plan de l'établissement. Son élaboration s'est appuyée sur une consultation de l'ensemble des instances de sa communauté. Le plan de réussite, présenté dans un document séparé du plan stratégique, y est intégré dans la deuxième orientation.

L'introduction constitue la première section du plan. Elle présente différents défis à relever qui découlent de l'analyse de la situation ainsi que des six axes de développement. La deuxième section présente la mission et les valeurs du collège. La troisième, quant à elle, expose différents points de vue de la recherche actuelle sur les compétences du XXI^e siècle ainsi que la définition des six compétences retenues par le Collège dans son plan stratégique. La quatrième section énonce la vision du Cégep et, finalement, la dernière section du plan présente chacune des quatre orientations choisies, leurs enjeux et les objectifs qui en découlent.

Évaluation du plan

La conformité

Le *Plan stratégique 2017-2022* du Cégep de Chicoutimi est conforme à ce que prévoit l'article 16.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. En effet, il tient compte de la situation du Collège et des orientations du *Plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2017-2022*. Il couvre une période de plusieurs années et contient les orientations poursuivies par le Collège pour réaliser sa mission éducative.

Le Cégep rend disponible la version intégrale de son plan stratégique sur son site Internet. Conformément à l'article 16.2 de la Loi, un document expliquant le plan de réussite, de manière claire et adaptée au public visé, est aussi rendu accessible. De plus, conformément à l'article 17.0.2 de la Loi, le plan stratégique a été soumis à la Commission des études, pour les sections qui la concernent, avant d'être adopté par le conseil d'administration.

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

Le plan stratégique présente l'ensemble des défis à relever découlant d'une analyse des environnements interne et externe du Collège. L'analyse de l'environnement interne a conduit à l'identification de 23 défis à relever qui concernent notamment l'offre de formation, le soutien à la réussite et le milieu de vie. À l'analyse de l'environnement externe sont associés neuf défis dont le thème principal est la mobilisation de la communauté à la promotion de l'accessibilité des études collégiales. Le Cégep a choisi d'inclure, dans son plan stratégique, le développement des compétences du XXI^e siècle : il se donne en effet le défi de les intégrer dans l'ensemble de ses programmes d'études. Le plan de réussite a été élaboré à la suite de l'autoévaluation du plan antérieur. Il présente notamment les caractéristiques de la population étudiante ainsi qu'une analyse des obstacles à la réussite.

Les orientations

Le Collège a retenu quatre orientations auxquelles sont rattachés des enjeux. Les orientations sont en lien avec la mission et la vision présentées dans le plan ainsi qu'avec les défis qui découlent de l'analyse de situation. La première orientation vise à diversifier et à enrichir l'offre de formation en l'arrimant aux exigences d'une société du savoir mondialisée et en l'adaptant aux contextes social, culturel et économique de la région du Saguenay-Lac-St-Jean. La deuxième orientation, par laquelle est intégré le plan de réussite, concerne la réussite des études supérieures des étudiantes et des étudiants jusqu'à leur diplomation. La troisième orientation porte sur la mobilisation de l'ensemble de la communauté collégiale au recrutement et à la promotion de l'accessibilité aux études collégiales et à l'enseignement supérieur, tout en participant activement au développement social, culturel et économique de la région. La quatrième orientation vise à offrir un milieu de vie, d'études et de travail épanouissant et stimulant pour tous.

Les objectifs stratégiques

Le plan stratégique présente 22 objectifs clairement énoncés. Ces objectifs stratégiques sont en lien avec les orientations, les enjeux et l'analyse de situation. Le Collège prévoit mesurer la progression vers l'atteinte de chaque objectif par des indicateurs et des cibles. Découlant de l'orientation deux du plan stratégique, le plan de réussite reprend et précise les cinq objectifs qui y sont associés ainsi que les enjeux identifiés et l'analyse de situation. Il reprend également les indicateurs et les cibles permettant d'en mesurer l'atteinte.

Le mécanisme de mise en œuvre

Le plan stratégique présente les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, les responsables de ces moyens et un calendrier. Le tableau des moyens énoncés

dans le plan comprend des mécanismes annuels ou pluriannuels tels que les planifications des comités de programme et le processus d'évaluation et de suivi des programmes. Quant au plan de réussite, il présente une description du mécanisme de mise en œuvre dont le principal responsable est le comité de réussite. Il inclut les autres instances responsables et les autres comités engagés dans la mise en œuvre, les moyens prévus ainsi qu'un échéancier.

Le mécanisme de suivi des résultats

Bien qu'il énonce les responsables de la mise en œuvre des moyens, les résultats attendus, des indicateurs, des cibles et un échéancier, le plan stratégique ne décrit pas de mécanisme de suivi des résultats. Seul le plan de réussite décrit un mécanisme de suivi annuel des actions et de l'atteinte des objectifs. La Commission **invite** donc le Collège à préciser, dans son plan stratégique, comme il l'a fait dans son plan de réussite, un mécanisme de suivi des résultats.

Le plan de réussite

Le *Plan de réussite 2017-2022* concrétise la deuxième orientation du plan stratégique qui vise à « soutenir la réussite des études supérieures des étudiantes et des étudiants jusqu'à la diplomation ». Il a été élaboré par le comité de réussite à la suite de l'autoévaluation du plan de réussite 2011-2016 et de la consultation des professeurs, des étudiants et de l'ensemble de la communauté collégiale. La Commission des études ainsi que les départements en ont également validé les orientations et les enjeux. L'analyse des réponses aux sondages, des données sur la réussite ainsi que des renseignements sur les conditions de vie et les besoins des étudiants a fait ressortir différents obstacles à la réussite. Ce sont ces obstacles qui ont guidé la formulation des cinq objectifs stratégiques dont les thèmes sont la gestion du stress et de l'anxiété, la gestion de la charge de travail, la motivation, le choix de carrière et la maîtrise des compétences langagières. Pour chacun des objectifs, le plan de réussite précise des indicateurs et des cibles permettant au Collège de mesurer des résultats. Le plan énonce que le comité de réussite veille à sa mise en œuvre et à son suivi et qu'il donne des avis à la Commission des études qui, quant à elle, veille au suivi annuel des résultats. Le plan prévoit que les départements participent à la mise en œuvre des moyens et ciblent des actions par le biais de leur planification annuelle. Il prévoit également que les comités de programme analysent les données de réussite de leur programme et ciblent des actions à inclure dans leur plan annuel. Finalement, le plan de réussite énonce que la Direction des études assure le suivi des planifications annuelles des programmes et des départements.

Conclusion

La Commission estime que le *Plan stratégique 2017-2022*, incluant le plan de réussite, du Cégep de Chicoutimi est **conforme** aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Le plan **comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité**. Toutefois, la Commission rappelle au Collège qu'elle l'invite à préciser, dans son plan stratégique, comme il l'a fait dans son plan de réussite, un mécanisme de suivi des résultats.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan stratégique précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Murielle Lanciault'.

Murielle Lanciault, présidente

Recherche et analyse : Isabelle Couture